

SEANCE DU 21 JUIN 2016

Absents excusés : Nathalie Pichot / Anyvonne Lostanlen / Romuald Lecoq / Rachel Réault / Amandine Carn / Anne Marie Girard / François Riou

Présents : 8

Votants : 12

Secrétaire de séance : Sophie Fagot

Le compte-rendu du 19 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

- 1- **Liaison piétonne** : Les travaux ont démarré depuis 8 jours. En cours, la création d'un bassin pour l'infiltration des eaux pluviales puis le raccordement des réseaux. L'Entreprise Colas doit intervenir la semaine 27 pour la pose des bordures. Prochaine réunion de chantier : mardi 28 juin à 11 h.
- 2- **Amendes de police** : Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département pour l'aménagement de trottoirs le long de la RD 31 reliant Guimiliau à Commana depuis le Pont de Kerpont jusqu'à l'entrée de l'agglomération. Le Conseil, par 12 voix pour autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour cette opération.
- 3- **Commissions CCPL** : Michel Le Gall et Chantal Harel donnent le compte rendu des commissions Tourisme / Enfance-Jeunesse et Mutualisation.
- 4- **Dotations communautaires** : Par délibération du 29 mars 2016, la CCPL a décidé de mettre en place un dispositif de fonds de concours ayant pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement (hors acquisition immobilière). Ce dispositif remplace la Dotation de Solidarité Communautaire. Pour 2016, il s'élèvera à 9.616,62 € pour Guimiliau. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours. Monsieur le Maire informe le Conseil sur le fonds de péréquation qui serait versée aux communes plus petites. La Communauté de Communes doit prochainement en délibérer.
- 5- **Questions diverses** :
 - **AG CAL** : 29 juin à 18 H 30.
TAP (temps d'activités périscolaires) : Mr le Maire indique par ailleurs avoir reçu une lettre notifiant le refus de bénéficier du fond de soutien d'un montant de 12 600 € au motif que la commune ne possède pas d'école publique sur son territoire. Le Conseil souhaite qu'un recours soit effectué auprès de l'inspecteur d'académie.
 - **SPREV été 2016** : 3 étudiants en juillet / 3 en août qui seront logés au 53 rue du Calvaire.
 - Information de Monsieur le Maire sur la **fusion du SAGE DU LEON ET DU TREGOR** et des conséquences importantes sur le personnel. La Commune devra se prononcer avant le 30 septembre 2016.
 - Rappel **illumination du Calvaire : 5-6-7 août 2016**.
 - **Elections** : à compter de 2017, les élections auront lieu en Mairie. Prochaines échéances (présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017 / Députés : 11 et 18 juin 2017). L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 15.